

Recours Entretien Professionnel CAPL A du 18 septembre 2013



Déclaration liminaire

Cette CAPL matérialise le passage de la notation à l'entretien professionnel. Nous souhaitons rappeler que la CGT Finances Publiques a toujours défendu le principe de la notation qui, malgré ses imperfections, constituait un droit pour les agents.

Aujourd'hui l'évaluation est appliquée à l'ensemble des collègues. Nous déplorons que la Direction Générale soit passée en force sur la mise en place de l'entretien d'évaluation en refusant de maintenir un système de notation pourtant inscrit dans les statuts. Nous réaffirmons notre opposition à toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

La CGT Finances Publiques demande que les CAPL demeurent en capacité de jouer pleinement leur rôle. Nous craignons notamment que le recours hiérarchique préalable et l'audience qui peut l'accompagner ne dépossèdent les CAPL d'une partie significative de leurs prérogatives.

Avant d'évoquer l'ensemble des dossiers nous vous demandons de nous communiquer les renseignements suivants : le nombre de recours gracieux exercés, le nombre de recours hiérarchiques déposés et les suites données.

Nous constatons que seulement 5 dossiers sont soumis à la CAPL.

Nous espérons que les réserves constituées permettront de donner satisfaction aux agents. Les représentants des personnels doivent pouvoir être en mesure d'exercer réellement leur mandat.

Compte-rendu

Lecture des déclarations liminaires des Organisations Syndicales (Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques)

Nous avons demandé à la Direction de nous communiquer les renseignements suivants : le nombre de recours gracieux exercés, le nombre de recours hiérarchiques déposés et les suites données.

Le Président, Monsieur BES a précisé qu'un bilan de la campagne d'évaluation sera présenté en CTL.

Toulouse, le 25 septembre 2013

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



Prochaine CAPL :
15 novembre : liste
d'aptitude de B en A

7 recours ont été exercés devant l'autorité hiérarchique, les demandes concernent des modifications littérales et des valorisations. L'autorité hiérarchique a donné deux suites favorables : une valorisation (échelon terminal) et une modification de la rubrique besoin en formation.

Les réserves constituées pour la CAPL de ce jour sont deux fois un mois.

Avant le début des débats l'administration a précisé qu'aucune valorisation n'avait été accordée par l'autorité hiérarchique, conformément à la demande des Organisations Syndicales.

Ordre du jour

Etude des différents dossiers

5 appels ont été soumis à la CAPL n° 1. 4 cas de figures différents ont été examinés :

- modification des appréciations littérales et/ou du tableau synoptique
- 2 demandes de valorisation de 2 mois
- 1 demande de valorisation d'un mois

Délibération de la parité administrative : refus catégorique de satisfaire l'ensemble des demandes.

Commentaires des Organisations Syndicales :

Solidaires Finances Publiques : recul du dialogue social

CGT Finances Publiques : dénonce l'absence totale de modification, relève l'absence de réserve R2 qui prive les agents d'un **véritable recours** (impossibilité technique d'obtenir satisfaction).

Le Président a cru bon de répondre que même si des réserves R2 avaient été constituées, aucune demande n'aurait été satisfaite.



Sections de Haute-Garonne Toulouse, le 23/09/2013

Motion unitaire des élus en Capl des Inspecteurs

Recours suite à entretien professionnel : une Cap locale inacceptable !

Mercredi 18 septembre s'est tenue la Cap locale pour évoquer les dossiers des collègues inspecteurs du département. C'était l'occasion pour les représentants des personnels de débattre les pratiques de l'administration suite à la création du nouveau dispositif d'évaluation.

Nous dénonçons solennellement les conditions dans lesquelles s'est tenue cette réunion avec position dogmatique de la part des représentants de l'administration :

Sur les 5 dossiers qui étaient présentés au débat, aucun n'a obtenu la moindre modification.

S'agissant des demandes exprimées (valorisation d'un ou deux mois, modification des rubriques fonctions exercées, résultats obtenus, acquis de l'expérience professionnelle, tableau synoptique, appréciation générale), aucune n'a été satisfaite.

De plus, les « réserves » pour permettre aux débats d'avoir une utilité concrète étaient nulles pour la valorisation de deux mois. Dans ces conditions, le droit à recours local devient illusoire pour de nombreuses demandes puisqu'aucune valorisation ne pouvait être attribuée dans le cadre de la Capl.

Nous nous sommes heurtés à une fin de non recevoir : l'administration a balayé en totalité l'ensemble des arguments présentés.

Représentants des personnels, nous sommes au service de nos collègues et nous nous attachons à défendre l'essentiel des dossiers de manière concrète, constructive.

Nous considérons que la reconnaissance effective de l'implication professionnelle est une attente légitime des personnels et qu'elle constitue l'essence « humaine » du dispositif d'évaluation.

Le signal donné par notre administration dans cette Capl est clair : celui de l'illusion parlitaire et du dialogue social virtuel.

Transformer une Capl en chambre d'enregistrement est une grande première. Nous considérons qu'il s'agit là d'une marque de mépris envers les élus et les agents.

Nous tenons donc à exprimer unanime notre désapprobation et demandons à l'administration de modifier son positionnement lors de ses prochaines instances.

Retrouvez la motion unitaire
Solidaires Finances Publiques – CGT Finances Publiques
sur notre site internet :

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?1061>

Vos représentants CGT Finances Publiques

Nathalie GARCIA : nathalie.garcia@dgfip.finances.gouv.fr

Caroline VEGA : caroline.vega@dgfip.finances.gouv.fr

Expert : Jean-Jacques BERGOUGNOUX : jean-jacques.bergougnoUX@dgfip.finances.gouv.fr

LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS !